

A l'attention de Mesdames et Messieurs les
Bourgmestres

Votre correspondant Helpdesk Belpic	Tél. 02 488 21 16	Vos références	Annexes
E-mail helpdesk.belpic@rrn.fgov.be	Fax 02 488 26 16	Nos références	Bruxelles 8/12/2023


Implémentation des documents de séjour électroniques pour les étrangers de moins de 12 ans

Madame la Bourgmestre,
Monsieur le Bourgmestre,

Par son courrier du 6 novembre dernier, l'Office des Etrangers vous informait de la modernisation des documents de séjour pour les étrangers de moins de 12 ans. En complément de cette lettre, nous souhaitons vous informer de quelques éléments pratiques concernant la mise en œuvre de ces nouvelles cartes.

Le 2 décembre, une nouvelle version de Belpic a été mise en production avec des fonctionnalités supplémentaires pour la demande et la gestion des documents de séjour pour les étrangers de moins de 12 ans. Ces fonctionnalités ne sont pas encore disponibles pour les communes. La demande de carte sera possible **à partir du 15 janvier 2024**. De plus amples informations sur les modifications apportées à Belpic pour la demande et l'activation de ces cartes sont disponibles dans le manuel Belpic.

La mise en page des cartes suit les modèles déjà utilisés pour les citoyens adultes de l'UE et les ressortissants adultes des pays tiers. Toutefois, il existe quelques différences.

Sur la carte destinée aux citoyens de l'UE, le logo ICAO () a été ajouté à l'avant de la carte dans le coin inférieur droit. Ce logo sera également ajouté aux autres cartes plus tard.

Pour les citoyens de l'UE de moins de 12 ans, les données de parents figurent sur les cartes, tout comme sur les KidsID des enfants belges. Ces données sont indiquées à l'emplacement de la signature. Pour les ressortissants des pays tiers, la mention « exempt » est reprise à l'emplacement de la signature automatique. Les noms des parents ne sont pas mentionnés. Le système 'Allo parents' n'est pas d'application et ces informations ne sont dès lors pas reprises sur la carte.

Le tableau ci-dessous reprend les tarifs d'application à ces cartes..

Type de carte	Procédure normale	Procédure d'urgence
Carte A (séjour limité)	10,70	116,40
Carte B (séjour illimité)	10,70	116,40
Carte K (établissement de l'étranger)	10,70	116,40
Carte L (Résident longue durée UE)	10,70	116,40
Carte UE	7,70	105,00
Carte UE+	7,70	105,00
Carte F	7,70	105,00
Carte F+	7,70	105,00
Carte M (Brexit - séjour permanent)	7,70	105,00

Si vous avez des questions sur la demande de cartes dans Belpic, vous pouvez contacter le Helpdesk Belpic. Pour toutes questions relatives au contenu de ces nouveaux titres de séjour, vous pouvez contacter l'Office des Etrangers à l'adresse ctl@ibz.fgov.be.

Veillez croire, Mesdames et Messieurs les Bourgmestres, l'expression de ma considération distinguée.

Ph. Moreau
Directeur général a.i.